



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-14191>

Département(s) de publication : 29

Annonce n° 25-14191

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-12387

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 03/02/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Brest métropole

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24290031400012

Ville : Brest cedex 02

Code postal : 29238

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 29

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché public global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une boucle énergétique locale à Océanopolis (Phase candidature)

Code CPV principal - Descripteur principal : 45231112

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne un marché global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un boucle énergétique locale à Océanopolis.

Section 4 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "Conditions de participation" : au lieu de : "Les candidats se présenteront seuls ou en groupement conjoint. Le mandataire devra être architecte inscrit à l'ordre des architectes (ou possédant un diplôme reconnu au titre du décret n° 2009-1490 du 2 décembre 2009 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de la profession d'architecte). Les équipes devront présenter des compétences dans les domaines suivants : o Architecture, diplôme reconnu (cf. ci-dessus) o Energie et exploitation Toute équipe ne présentant pas les compétences requises sera rejetée. lire : "Les candidats se présenteront seuls

ou en groupement conjoint. Conformément au décret n°2017-842 du 5 mai 2017, le candidat identifié à l'appui de sa candidature l'équipe de maîtrise d'oeuvre. Au vu du contrat, le recours à un architecte diplômé en architecture DPLG ou DE-HMONP ou architecte étranger titulaire d'un diplôme équivalent reconnu est nécessaire. Le mandataire du groupement sera obligatoirement l'opérateur énergétique en charge de l'exploitation de la boucle énergétique locale. Les équipes devront présenter des compétences dans les domaines suivants : o Architecture, diplôme reconnu (cf. ci-dessus) o Energie et exploitation Toute équipe ne présentant pas les compétences requises sera rejetée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/02/2025